



**Conseil Economique
et Social**

Distr.
GENERALE

E/CN.4/1996/108
19 février 1996

FRANCAIS
Original : ANGLAIS/ARABE/
FRANCAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME

Cinquante-deuxième session
Point 4 de l'ordre du jour provisoire

QUESTION DE LA VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME DANS LES TERRITOIRES
ARABES OCCUPES, Y COMPRIS LA PALESTINE

Note verbale datée du 4 décembre 1995, adressée au Centre pour les droits
de l'homme par la Ligue des Etats arabes

La délégation permanente de la Ligue des Etats arabes auprès de l'Office des Nations Unies à Genève présente ses compliments au Centre pour les droits de l'homme et a l'honneur de lui faire parvenir ci-joint le rapport mensuel sur les pratiques israéliennes dans les territoires palestiniens et arabes occupés pour le mois d'octobre 1995.

La délégation permanente de la Ligue des Etats arabes tient à exprimer sa vive inquiétude au sujet de l'aggravation de la situation des civils arabes dans les territoires occupés par Israël, comme détaillé dans le rapport ci-annexé; elle prie le Centre pour les droits de l'homme de considérer ce rapport comme document officiel et de le distribuer aux membres de la Commission des droits de l'homme à sa cinquante-deuxième session.

Rapport mensuel, pour octobre 1995, sur les violations des droits
de l'homme dans les territoires occupés

Les violations des droits de l'homme commises par Israël en octobre 1995 montrent dans l'ensemble que les autorités d'occupation ont persisté dans leurs pratiques qui sont incompatibles non seulement avec le processus de paix dans la région, mais aussi avec les règles du droit international et les conventions internationales relatives aux droits de l'homme. Parmi ces pratiques, il convient de signaler, en particulier, le bouclage de la Cisjordanie entre le 27 septembre et le 17 octobre 1995 et de la bande de Gaza entre le 20 septembre et le 17 octobre 1995, puis de nouveau le 29 octobre 1995. Ce bouclage a causé à l'économie palestinienne de graves préjudices, qui viennent s'ajouter aux dommages occasionnés à l'infrastructure des territoires occupés par les fermetures répétées de la Cisjordanie et de la bande de Gaza qui ont été bouclées pendant 212 jours au total au cours des 14 derniers mois. Les pertes financières qui en ont résulté ont été estimées à 6 millions de dollars par jour (Al-Quds, 8 octobre 1995), sans parler des dommages subis dans tous les domaines de la vie par les habitants des territoires occupés qui ont vu leur région se transformer en une immense prison dans laquelle la vie de la population est devenue extrêmement difficile.

Le processus de paix lui-même a été maintes fois violé par Israël, dont le gouvernement n'a pas respecté les dispositions de l'accord signé récemment à la Maison Blanche (deuxième volet des Accords d'Oslo), aussi bien en ce qui concerne la libération des détenus palestiniens de sexe féminin que le retrait de l'armée israélienne de Cisjordanie. Selon cet accord, le premier contingent de détenus libérés inclurait les personnes âgées, les malades et les jeunes, ainsi que les personnes qui ont purgé les deux tiers de leur peine. Israël ne s'est pas encore conformé à cette disposition puisqu'il n'a remis en liberté qu'un nombre très restreint de détenus.

Israël a en outre violé l'accord relatif au retrait en reportant plus d'une fois le retrait des forces israéliennes des villes palestiniennes. Il a présenté un calendrier de retrait en vertu duquel le départ de ses forces de ces villes a été différé de plusieurs mois par rapport aux dates fixées dans l'accord.

Compte tenu du report des négociations par Israël, de sa politique d'atermoisement et de tergiversation, du non-respect par les autorités israéliennes des délais fixés dans le texte des accords, des mesures unilatérales qu'elles prennent et de leur persistance dans leurs vieilles habitudes - autant de facteurs qui ont entravé le processus de développement économique et les investissements auxquels on s'attendait dans les territoires après la signature de l'accord de paix -, des hommes d'affaires palestiniens de Cisjordanie et de la bande de Gaza ont publié le 12 octobre 1995 une déclaration dans laquelle ils ont annoncé qu'il leur était impossible de prendre part au Sommet économique pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord organisé à Amman du 29 au 31 octobre 1995. Ils ont invité les délégations arabes et étrangères participant à ce sommet à exercer des pressions sur Israël pour qu'il renonce à sa politique actuelle en Cisjordanie et dans la bande de Gaza.

Qui plus est, bien que le Gouvernement israélien ait décidé il y a trois ans de geler l'implantation de colonies dans les territoires palestiniens occupés, il a continué à exécuter ses programmes de colonisation en faisant construire de nouvelles habitations dans les colonies et en confisquant d'autres terres appartenant à des Arabes pour l'implantation de colonies ou la construction de routes de contournement, l'objectif étant, manifestement, d'éviter aux colons de passer par les zones dont l'armée israélienne allait se retirer. Cela dit, l'ultime objectif n'était pas seulement de construire des routes mais aussi de confisquer le maximum de terres dans les territoires occupés pour empêcher que les villes, les villages et les camps palestiniens soient reliés les uns aux autres, de perturber l'activité économique en général et, en particulier, l'activité agricole, de démolir les habitations se trouvant sur les terres confisquées, afin de disperser leurs occupants, de les déposséder de leurs moyens de subsistance et de leur enlever toute possibilité de rester sur place.

On trouvera ci-après une liste détaillée des violations commises par Israël, telles qu'elles ont été rapportées par les moyens d'information et les journaux arabes de Jérusalem :

I. CONFISCATION DE TERRES ET CONSTRUCTION DE ROUTES DE CONTOURNEMENT

Au cours du mois d'octobre 1995, les autorités israéliennes ont confisqué en Cisjordanie 6 797 dounams répartis comme suit :

<u>Superficie en dounams</u>	<u>Emplacement</u>	<u>Source d'information</u>
3	Qabatiya (Jenin)	<u>Al-Nahar</u> , 2 octobre 1995
24	Hawwara (Naplouse)	<u>Al-Quds</u> , 2 octobre 1995
16	Awarta (Naplouse)	<u>Al-Quds</u> , 5 octobre 1995
380	Shou'fat et Beit Hanina (Jérusalem)	<u>Al-Nahar</u> , 10 octobre 1995
20	Halhoul (Hébron)	<u>Al-Nahar</u> , 14 octobre 1995
10	Kafr Malik (Ramallah)	<u>Al-Quds</u> , 16 octobre 1995
12	Salfit (Naplouse)	<u>Al-Quds</u> , 18 octobre 1995
7	Jit et Kafr Qaddoum (Naplouse)	<u>Al-Quds</u> , 18 octobre 1995
2 000	Beit Fourik, Deir al-Hatab, Beit Dajan, Izmut (Naplouse)	<u>Al-Nahar</u> , 23 octobre 1995
18	Qalqiliya	<u>Al-Nahar</u> , 24 octobre 1995
2 500	Entre Kiryat Arba et Kfar Etzion (Hébron)	<u>Al-Quds</u> , 25 octobre 1995
1 800	Mughaiyir (Ramallah)	<u>Al-Quds</u> , 26 octobre 1995
7	Bira	<u>Al-Quds</u> , 29 octobre 1995

Les autorités israéliennes prennent actuellement de nombreuses mesures tendant à confisquer d'autres terres en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, notamment pour la construction de routes de contournement; à ce propos, les informations suivantes ont été reçues au cours du mois d'octobre 1995 :

a) Le fonctionnaire de l'administration civile israélienne du village de Hawwara (Naplouse) a informé les chefs des villages d'Izmut, de Deir al-Hatab, de Salim, de Beit Dajan, de Beit Fourik, d'Awarta et de Bourin que les autorités israéliennes avaient l'intention de construire une route de 24 km pour relier la colonie d'Elon Moreh à celles de Gamrat, de Namura, d'Itamar et de Yitzhar (Al-Nahar, 5 octobre 1995);

b) Les autorités israéliennes ont informé les habitants d'un certain nombre de villages situés aux alentours de Jenin qu'il avait été décidé de confisquer une grande partie de leurs terres aux fins de construire près des colonies de Ganim et Ganin une rocade de 200 m de longueur et de 10 m de largeur qui passerait par des terres appartenant à des habitants des villages de Deir Ghazala, Deir Abu Da'if, Jenin et Arraba et s'étendrait jusqu'à Jalama (Al-Nahar, 6 octobre 1995);

c) Des boteurs israéliens ont commencé à tracer une rocade de contournement autour d'Hébron. L'opération nécessitera la confiscation de 20 dounams appartenant au village d'Halhoul et la démolition de 16 maisons (Al-Quds, 11 octobre 1995);

d) Les autorités israéliennes ont achevé la construction d'une rocade dans le "Triangle des Martyrs" dans la région de Jenin (Al-Quds, 15 octobre 1995);

e) Les autorités israéliennes ont achevé la construction d'une rocade autour des villages d'Arraba, Jalama et Deir, le long de la "ligne verte" dans le district de Jenin (Al-Quds, 15 octobre 1995);

f) Des boteurs israéliens ont commencé à niveler des centaines de dounams irrigués plantés d'oliviers centenaires encore productifs en vue de construire une rocade reliant la colonie de Kawkab al-Sabah, qui est implantée sur des terres appartenant aux habitants du village de Deir Jarir et Kafr Malik (à l'est de Ramallah), à la colonie d'Ofra qui se trouve sur des terres appartenant à des habitants des villages d'Ain Yabroud et Silwan (Al-Quds, 17 octobre 1995);

g) Des boteurs israéliens ont tracé une rocade sur des terres appartenant aux habitants du village de Turmusaiya dans la plaine de Kafr Suna à l'est de la colonie de Shilo, qui est implantée sur des terres appartenant à des habitants des villages de Turmusaiya et Sinjil (district de Ramallah) (Al-Quds, 23 octobre 1995);

h) Les autorités israéliennes ont l'intention de construire une rocade autour d'Hébron - entre Kiryat Arba et Kfar Etzion - qui traversera des terres appartenant aux habitants de plusieurs villages. Les terres confisquées à cet effet, dont la superficie est estimée à environ 2 500 dounams, appartiennent à 213 Palestiniens (Al-Quds, 25 octobre 1995);

i) Le 24 octobre 1995, Binyamin ben Eliazar a inauguré une rocade autour de la colonie de Maaleh Adoumim qui a coûté 10 millions de dollars et dont la construction a duré deux ans. L'aménagement de cette rocade a rendu nécessaire la fermeture d'une partie de la route principale reliant Eizariya à Jéricho (Al-Quds, 25 octobre 1995).

Parallèlement à la construction de rocades, des mesures prises actuellement entraîneront la confiscation d'autres terres en Cisjordanie. Une de ces mesures vise à ériger des murs pour séparer les colonies des terres palestiniennes environnantes. L'armée israélienne a annoncé qu'elle avait l'intention de construire autour des colonies israéliennes des murs distants de 50 mètres des bâtiments situés à la périphérie de chaque colonie (Al-Quds, 20 octobre 1995).

L'armée israélienne a récemment consacré environ 330 000 dollars à la construction de fortifications de sécurité dans deux petites colonies (Ganim et Karim, où vivent 200 colons) situées près de la ville de Jenin. Ces fortifications comprennent un mur épais et plusieurs systèmes d'alarme (Al-Nahar, 27 octobre 1995).

Les autorités israéliennes ont aussi l'intention de faire construire un mur qui séparerait les deux colonies de la zone administrée par les autorités palestiniennes, située entre les villes de Tulkarm et de Qalqiliya (Al-Quds, 20 octobre 1995).

II. COLONIES

Le Gouvernement israélien a autorisé le Ministère du bâtiment et du logement à entamer l'application de plans visant à construire une nouvelle colonie, appelée Har Oma, sur des terres situées à Jabal Ghanim dans la banlieue sud de Jérusalem-Est. La nouvelle colonie qui comprendra 6 500 unités d'habitation sera aménagée sur des terres d'une superficie de 1 800 dounams appartenant à des habitants des villages de Sour Bahir et Oumm Touba (Al-Nahar, 2 octobre 1995).

D'autre part, il ressort d'informations publiées dans les journaux que le Premier Ministre israélien approuvera bientôt un projet visant à implanter une colonie entre la colonie de Maaleh Adoumim et Jérusalem, l'objectif étant de rattacher la colonie à la ville afin qu'elle soit assimilée, lors du règlement politique final, aux zones résidentielles juives aménagées à Jérusalem derrière la "ligne verte". Des terrains d'une superficie de 4 000 dounams situés entre le nord-est de la route reliant la Colline des Français à Maaleh Adoumim, seront consacrés à ce projet. Un hôtel de 2 400 chambres ainsi que des parcs touristiques et 1 500 unités d'habitation seront construits dans ce secteur (Al-Quds, 14 octobre 1995).

Selon un rapport publié par le mouvement israélien "La paix maintenant" le 12 octobre 1995, la construction de 1 400 habitations en Cisjordanie et à Jérusalem-Est a commencé en 1995. C'est le nombre le plus élevé de ces trois dernières années. Le rapport a indiqué en outre que 6 000 unités d'habitation étaient en construction, l'objectif étant d'accroître de 24 000 le nombre des habitants des colonies nouvellement aménagées à Jérusalem. Selon le rapport, les travaux de construction effectués dans le courant de l'année étaient

les plus importants entrepris depuis que le Gouvernement de Yitzhak Rabin est arrivé au pouvoir en juillet 1992 (Al-Quds, 13 octobre 1995).

Le 26 octobre 1995, le Premier Ministre israélien a annoncé que depuis l'annulation en janvier 1993 des mesures pour l'aménagement des colonies en Cisjordanie en application d'une décision du Gouvernement israélien, le comité des dérogations constitué pour examiner les demandes de permis de construction présentées par des colons a fait droit à 417 demandes. Certaines de ces demandes comportaient des plans de structure détaillés pour l'expansion de colonies existantes et des zones résidentielles qui s'y rattachent (Al-Quds, 27 octobre 1995).

Les autorités israéliennes ont, par ailleurs, installé deux maisons mobiles dans le secteur de la colonie de Tell Roumaidha au coeur de la ville d'Hébron sur des terres appartenant à des Palestiniens (Al-Nahar, 1er novembre 1995).

III. ATTEINTE A LA PERSONNE ET AUX BIENS DES CITOYENS ARABES

Les autorités israéliennes ont continué de commettre des actes d'agression contre la population arabe. Il y a lieu de signaler notamment des attaques quotidiennes contre des maisons, l'arrestation de jeunes Arabes et la fermeture d'établissements d'enseignement supérieur, d'instituts et d'universités. On trouvera ci-après une liste détaillée des atteintes à la personne et aux biens des citoyens arabes.

A. Atteintes aux terres

Les autorités israéliennes ont arraché au buteur des centaines d'arbres dans différentes régions de la Cisjordanie et de la bande de Gaza sous divers prétextes. On trouvera ci-après quelques exemples :

<u>Atteintes</u>	<u>Source d'information</u>
Arrachage de 14 oliviers près de la colonie d'Elon Moreh	<u>Al-Quds</u> , 9 octobre 1995
Arrachage de 20 oliviers à Salfit	<u>Al-Quds</u> , 21 octobre 1995
Arrachage de 300 oliviers à Moughaiyir (district de Ramallah)	<u>Al-Quds</u> , 22 octobre 1995
Arrachage de 6 000 oliviers à Qabalan et Tourmousaiya	<u>Al-Quds</u> , 26 octobre 1995
Arrachage de 150 oliviers à Qaryout (district de Naplouse)	<u>Al-Quds</u> , 26 octobre 1995
Arrachage de 100 oliviers et citrus à Qalqiliya	<u>Al-Quds</u> , 26 octobre 1995

D'autres atteintes (nivellement de terres cultivées) ont également été commises par des militaires et des colons à Jit et à Kafr Qaddoum (district de Tulkarm), Kafr Malik, Aboud, Kawkab al-Sabah, Silwad, Moughaiyir (district de Ramallah), Halhoul et Taffouh (district d'Hébron), et Salfit, Qaryout et Jamma'in (district de Naplouse).

B. Atteinte à la personne et aux biens des citoyens arabes

On trouvera ci-après quelques exemples d'atteintes à la personne et aux biens des citoyens arabes des territoires occupés commises par des militaires et des colons juifs en octobre 1995 :

a) Des colons extrémistes venus de la colonie de Yitzhar ont volé 71 moutons appartenant à des habitants du village de Bourin au sud de Naplouse (Al-Nahar, 2 octobre 1995);

b) Dans la matinée du 1er octobre 1995, des colons de la vallée du Jourdain ont fermé la route menant au pont du Roi Hussein, interrompant ainsi la circulation vers la Jordanie (Al-Nahar, 2 octobre 1995);

c) Des militaires israéliens ont battu un jeune Palestinien de Qalqiliya; la victime, qui souffrait de blessures relativement graves à la tête, a été transportée à l'hôpital (Al-Quds, 4 octobre 1995);

d) Les forces israéliennes ont confisqué un troupeau de 30 vaches sous prétexte que les animaux avaient franchi la "ligne verte" (Al-Nahar, 5 octobre 1995);

e) Tout au long de la nuit du 3 octobre et de la matinée du 4 octobre 1995, des colons israéliens se sont attaqués à des dizaines de véhicules appartenant à des Palestiniens au nord de Jérusalem près de la colonie de Maaleh Adoumim. Ils en ont brisé les vitres à coups de pierres et de bouteilles vides (Al-Quds, 5 octobre 1995);

f) Le 4 octobre 1995, plus de 150 colons venus de colonies situées le long de la "ligne verte" ont essayé de s'introduire par la force dans la ville de Qalqiliya (Al-Ittihad, 5 octobre 1995);

g) La vie des habitants du village de Beit Ta'mour (district de Bethléem) est mise en danger par les mines que l'armée israélienne pose actuellement dans le cadre des exercices qu'elle effectue (Al-Quds, 6 octobre 1995);

h) Le citoyen palestinien Abd Rabbuh Abu Eisha a été gravement blessé à la tête lorsqu'il a été heurté par le véhicule d'une patrouille militaire israélienne au cours d'une manifestation palestinienne au centre de la ville d'Hébron (Al-Nahar, 8 octobre 1995);

i) Les forces israéliennes d'occupation ont investi le village de Sila (district de Jenin). Elles ont fouillé de nombreuses maisons après s'y être introduites par la force et ont remis à leurs propriétaires des convocations pour qu'ils se présentent devant l'administration civile (Al-Quds, 10 octobre 1995);

j) Des habitants de la colonie de Givat Har Sina ont attaqué la maison d'un habitant d'Hébron près de leur colonie. Les fenêtres de la maison ont été brisées et ses occupants blessés et terrorisés (Al-Nahar, 12 octobre 1995);

k) Cinq colons armés venus de la colonie de Maaleh Amos ont fait main basse sur un troupeau de moutons appartenant à des membres de la tribu des Rashaidas au sud de Bethléem. Ils ont pris avec eux de nombreuses bêtes et ont fermé la route qui longe la colonie et qui va jusqu'aux terres des Rashaidas (Al-Nahar, 12 octobre 1995);

l) Un habitant de la colonie de Karnei Shomron, accompagné par ses fils, a attaqué des agriculteurs du village de Jinsafout et les a empêchés de récolter leurs olives (Al-Nahar, 13 octobre 1995);

m) Plus de 20 habitants de la colonie d'Amitzhar ont attaqué et sauvagement battu des agriculteurs du village de Bourin (Al-Quds, 15 octobre 1995);

n) Les forces israéliennes ont investi le village de Yamoun dans le district de Jenin. Ils ont interpellé des jeunes pour contrôler leur carte d'identité et ont fracturé la porte principale du bureau de la sécurité préventive (Al-Nahar, 15 octobre 1995);

o) Les forces israéliennes ont fait irruption dans de nombreux bureaux du Fatah à Jenin. Les militaires les ont fouillés saccageant tout ce qui était à l'intérieur et détruisant le mobilier (Al-Nahar, 15 octobre 1995);

p) Des habitants de la colonie de Kiryat Arba ont attaqué la maison d'un Palestinien près de la colonie. Les colons jettent continuellement des pierres sur cette maison (Al-Nahar, 16 octobre 1995);

q) Le 15 octobre 1995, un groupe de colons a investi le quartier de Shalala à Hébron, endommageant les biens des habitants et brisant les vitres des véhicules (Al-Nahar, 16 octobre 1995);

r) Quatre jeunes Palestiniens ont été touchés par balle la veille au cours de violents affrontements avec les occupants d'un véhicule israélien qui traversait le centre du village de Toubas (Al-Nahar, 20 octobre 1995);

s) Un groupe de colons a saccagé un magasin appartenant à une femme de Naplouse et a tiré des coups de feu en l'air avant de s'enfuir (Al-Quds, 25 octobre 1995);

t) Des colons ont brisé les vitres d'un certain nombre de véhicules appartenant à des Arabes qui étaient garés devant les maisons de leurs propriétaires sur la route principale qui longe l'ancien camp d'Askar (Al-Quds, 26 octobre 1995);

u) Des colons ont érigé des barrages sur une route desservant les colonies qui longent le village de Jamma'in. Ils ont empêché les automobilistes arabes de passer et ont jeté des pierres sur certains des véhicules (Al-Nahar, 26 octobre 1995);

v) Des colons ont attaqué la maison d'un habitant d'Hébron, lançant des pierres contre la bâtisse et essayant de s'y introduire par la force (Al-Nahar, 27 octobre 1995);

w) Des colons ont mis le feu à des dizaines de véhicules garés devant les maisons de leurs propriétaires (Al-Nahar, 27 octobre 1995).

IV. PRATIQUES ISRAËLIENNES CONSTITUANT DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME DANS LES TERRITOIRES OCCUPÉS

A. Arrestations

1. Arrestations collectives

En octobre 1995, les forces d'occupation ont investi de nombreux villages et villes arabes et y ont procédé à des perquisitions. Ils se sont, en outre, introduits dans des ateliers situés à l'intérieur d'Israël, y arrêtant des dizaines de Palestiniens sous prétexte qu'ils n'étaient pas autorisés à travailler à l'intérieur de la "ligne verte". Environ 2 150 Palestiniens ont été arrêtés durant la campagne de grande envergure menée en octobre 1995.

On trouvera ci-après quelques exemples d'arrestations collectives :

<u>Arrestation</u>	<u>Source d'information</u>
Arrestation de 60 Palestiniens à l'intérieur de la "ligne verte"	<u>Al-Nahar</u> , 4 novembre 1995
Arrestation de 640 Palestiniens parce qu'ils n'avaient pas de permis de travail	<u>Al-Nahar</u> , 7 octobre 1995
Arrestation de 24 travailleurs à Tel Aviv	<u>Al-Quds</u> , 19 octobre 1995
Arrestation de 220 travailleurs palestiniens à Kafr Qasim, Ra's al-Ain et Petah Tikwa	Radio Israël, 22 octobre 1995
Arrestation de 9 jeunes Palestiniens à Jenin et dans le village d'Anin	<u>Al-Quds</u> , 23 octobre 1995
Arrestation de 6 jeunes Palestiniens dans la ville de Jenin	<u>Al-Nahar</u> , 23 octobre 1995
Arrestation de 4 Arabes à Naplouse	Radio Israël, 26 octobre 1995
Arrestation de 46 Palestiniens en Israël parce qu'ils n'avaient pas de permis de travail	Radio Israël, 31 octobre 1995
Arrestation de 3 travailleurs en Israël	<u>Al-Quds</u> , 31 octobre 1995

2. Internement administratif

En octobre 1995, les autorités militaires israéliennes ont prononcé 34 ordres d'internement administratif contre des Palestiniens de Cisjordanie et de la bande de Gaza pour des périodes allant d'un mois à une année.

Elles ont en outre prolongé l'internement administratif d'environ 19 détenus pour des périodes allant de 4 à 6 mois.

3. Condamnations de citoyens arabes

Durant la période considérée, 182 détenus ont comparu devant les tribunaux militaires israéliens en Cisjordanie sous divers chefs d'accusation dont l'entrée en Israël sans autorisation, la participation à des manifestations et l'appartenance au mouvement de résistance islamique Hamas.

Les peines prononcées contre eux variaient entre la détention de courte durée pour une période de pas moins de 48 heures et des peines de réclusion allant jusqu'à 25 ans (ainsi qu'il ressort des informations publiées dans les journaux parus à Jérusalem du 1er octobre au 1er novembre 1995).

La plupart des personnes condamnées étaient des jeunes à qui les tribunaux ont infligé une amende de 585 shekels en moyenne. Le montant total des amendes infligées a été estimé à environ 48 000 shekels (environ 16 000 dollars des Etats-Unis).

4. Conditions de détention et mauvais traitements infligés aux détenus

Les autorités israéliennes continuent de violer les droits de l'homme dans leurs centres de détention et leurs prisons. Selon de nombreuses sources, elles emploient des méthodes cruelles et illégales contraires au droit et aux conventions internationales pour soutirer des aveux aux détenus palestiniens.

En conséquence, des grèves de protestation contre la manière provocante dont sont traités les détenus (recours à des méthodes prohibées à l'échelle internationale, interdiction des visites, détention au secret, etc.) ont eu lieu dans toutes les prisons et tous les centres de détention israéliens. A la prison de Fari'a, les détenus ont entrepris une grève de la faim en vue d'amener les autorités israéliennes à cesser de recourir à la contrainte psychologique et physique.

Un rapport publié par une organisation des droits de l'homme a décrit la situation des Palestiniens arrêtés après être entrés illégalement en Israël comme étant extrêmement difficile; étant vingt par cellule de 8 lits, bon nombre de détenus doivent dormir à même le sol sans literie.

Depuis que les récents accords relatifs à la libération des détenus ont été conclus, les détenus palestiniens vivent dans un climat psychologique extrêmement tendu. Après que les parties israélienne et palestinienne sont convenues que la libération des hommes et des femmes détenus se ferait en deux phases, les autorités israéliennes sont revenues sur leurs engagements et ont commencé à faire obstacle à l'élargissement des prisonniers et, en particulier, d'un certain nombre de détenues palestiniennes. Le comité de défense des prisonniers palestiniens a affirmé dans l'une de ses déclarations que la détention au secret pendant de longues périodes était devenue une pratique normale du département des prisons, ce qui constitue une nouvelle aggravation des violations commises par l'administration pénitentiaire.

Le comité a indiqué que 28 Palestiniens avaient été arrêtés à leur domicile deux mois auparavant et que les autorités n'avaient encore leur présence dans les prisons israéliennes.

B. Restrictions à la liberté de circulation et de voyage

Un cordon de sécurité a été placé autour de la Cisjordanie et de la bande de Gaza entre la fin du mois de septembre et le 17 octobre 1995.

A ce propos, le principal négociateur palestinien, Hassan Usfour, a déclaré que les fermetures étaient incompatibles avec le processus de paix et portaient un coup aux aspirations à l'instauration d'une paix entre les deux parties. Le Président du Conseil du commerce et de l'industrie du gouvernorat d'Hébron, Hajj Hashim Abdul Nabi al-Natsheh, a, quant à lui, qualifié de tragique la situation économique en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, les pertes matérielles quotidiennes causées par le cordon de sécurité atteignant 5 millions de dollars. Il a indiqué que tous les aspects de la vie quotidienne dans les villes et les villages de la Cisjordanie et de la bande de Gaza s'en ressentent.

Pour ce qui est de la situation dans le domaine de la santé, des fonctionnaires palestiniens du Ministère de la santé ont appelé l'attention sur la détérioration de l'état de santé de dizaines de malades dans la bande de Gaza en raison du refus persistant des autorités israéliennes de leur accorder des autorisations même lorsqu'ils avaient des certificats médicaux et des rendez-vous à l'hôpital.

Le cordon de sécurité a nui gravement à la qualité de l'enseignement dans la Cisjordanie et dans la bande de Gaza, les autorités israéliennes ayant empêché les étudiants de la bande de Gaza de se rendre dans les universités, entravant ainsi le bon déroulement de leurs études.

En outre, après avoir annoncé, le 17 octobre 1995, la levée du cordon de sécurité, les autorités israéliennes ont imposé d'autres conditions tendant à limiter le nombre de travailleurs autorisés à se rendre en Israël. Environ 7 000 travailleurs, qui étaient autorisés à entrer en Israël avant le bouclage, en ont donc été empêchés. Cette mesure a également été appliquée aux conducteurs de camions âgés de moins de 35 ans, à certains malades et aux avocats souhaitant rendre visite à des prisonniers et des détenus.

Il convient de signaler que les autorités israéliennes ont de nouveau fermé la bande de Gaza le 30 octobre 1995. Elles ont en outre bouclé un certain nombre de routes et de villes qu'elles ont déclarées zones militaires fermées; c'est ainsi que :

a) La route No 90 qui traverse Jéricho a été fermée (Al-Quds, 11 octobre 1995);

b) Le quartier de la Casbah de la ville d'Hébron a été bouclé et déclaré zone militaire fermée (Al-Nahar, 31 octobre 1995);

c) La zone située autour du camp de Shou'fat au nord de Jérusalem a été fermée dans la matinée du 31 octobre 1995 (Al-Nahar, 1er novembre 1995).

C. Démolition de maisons

En octobre 1995, les autorités israéliennes ont démoli 10 maisons dans différents districts. La destruction de certaines de ces maisons avait été ordonnée sous prétexte qu'il fallait étendre une aire consacrée aux exercices militaires ou que les maisons en question avaient été construites sans permis.

Le nom des propriétaires des maisons qui ont été démolies par les forces d'occupation en octobre 1995, l'emplacement de chaque maison, les motifs pour lesquels elle a été détruite et la source d'information sont indiqués ci-après :

	<u>Nom du propriétaire</u>	<u>Emplacement</u>	<u>Motif de la démolition</u>	<u>Source d'information</u>
1.	Muhammad Abdullah al-Wahsh	Beit Ta'mour	Expansion d'une aire d'entraînement militaire	<u>Al-Nahar</u> , 4 octobre 1995
2.	Hassan Darbas	Beit Ta'mour	"	<u>Al-Nahar</u> , 4 octobre 1995
3.	Maison inhabitée	Beit Ta'mour	"	<u>Al-Nahar</u> , 4 octobre 1995
4.	Ahmad Abdul Razzaq Awdeh	Jiftlik (Jéricho)	Pas de permis de construction	<u>Al-Quds</u> , 25 octobre 1995
5.	Musa Muhammad Hassan	Jiftlik (Jéricho)	Pas de permis de construction	<u>Al-Quds</u> , 25 octobre 1995
6.	Hamad Muhammad Bani Matar	Jiftlik (Jéricho)	Pas de permis de construction	<u>Al-Quds</u> , 25 octobre 1995
7.	Mustafa al-Youssuf	Jiftlik (Jéricho)	Pas de permis de construction	<u>Al-Quds</u> , 25 octobre 1995
8.	Nimr Mahmoud Sha'ban	Jiftlik (Jéricho)	Pas de permis de construction	<u>Al-Quds</u> , 25 octobre 1995
9.	Saoud Saad Mawahireh	Jiftlik (Jéricho)	Pas de permis de construction	<u>Al-Quds</u> , 25 octobre 1995
10.	Ibrahim Sarhan	Village de Marj al-Na'ja	Pas de permis de construction	<u>Al-Quds</u> , 25 octobre 1995

D. Profanation de lieux saints

Au cours de fouilles, le Département israélien des antiquités a ouvert plus de 100 tombes musulmanes dans l'enceinte du tombeau du Shaikh Ghanim à Jérusalem (Al-Quds, 9 octobre 1995).

Les autorités israéliennes ont interdit l'accès à la mosquée d'Abraham à Hébron aux fidèles musulmans du 3 au 5 octobre 1995, prenant prétexte des cérémonies organisées à l'occasion de la fête juive du Jour du Pardon (Al-Quds, 4 octobre 1995).

Les 10 et 11 octobre 1995, prenant prétexte des fêtes religieuses juives, les autorités israéliennes ont interdit l'accès de la mosquée d'Abraham à Hébron aux fidèles musulmans (Al-Quds, 11 octobre 1995).

Un groupe appartenant au mouvement "Hai va Kiyam" a tenté de s'introduire par la force dans l'enceinte de la mosquée Al-Aqsa, manifestement pour y faire la prière (Al-Ittihad, 12 octobre 1995).

Douze extrémistes juifs ont tenté de s'introduire par la force dans le Haram al-Sharif à Jérusalem (Al-Ittihad, 16 octobre 1995).

Les autorités israéliennes ont décidé d'interdire la mosquée d'Abraham aux fidèles musulmans (Al-Ittihad, 16 octobre 1995).

Un groupe d'extrémistes juifs a tenté de s'introduire par la force dans la mosquée Al-Aqsa par la porte d'Asbat (Al-Nahar, 20 octobre 1995).

E. Violations touchant les établissements d'enseignement

Un groupe de colons juifs a de nouveau investi l'école élémentaire pour filles Qurtuba, tentant d'y abaisser le drapeau palestinien (Al-Quds, 4 octobre 1995).

Un certain nombre de colons ont attaqué des élèves de l'école pour filles Qurtuba à Hébron qui rentraient chez elles après les cours parce que la directrice de l'établissement avait refusé de s'engager par écrit à ne plus lever le drapeau palestinien (Al-Nahar, 8 octobre 1995).

Un groupe de militaires israéliens a fait irruption à l'école secondaire pour garçons de Ramallah et a tenté d'y abaisser le drapeau palestinien qui flottait au-dessus de l'établissement (Al-Quds, 24 octobre 1995).

Un groupe d'extrémistes juifs a mis le feu aux locaux d'une école secondaire à Naplouse (Al-Ittihad, 24 octobre 1995).

Des habitants de la colonie de Beit Hadassah ont attaqué des élèves et des enseignants à l'école secondaire Qurtuba à Hébron après s'y être introduits par la force. Sept élèves ont été légèrement blessés (Al-Quds, 1er novembre 1995).
